

ARRÊTÉ DU 09 JUIN 2026
PORTANT NOMINATION DE MEMBRES AU
C.C.A.S. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE JOUÉ-SUR-ERDRE

Le maire de 44 440 Joué-sur-Erdre (Loire-Atlantique)

Vu la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986,

Vu la loi du 29 juillet 1998, article 150,

Vu la loi n° 92-225 du 06 février 1992,

Vu le décret n° 95-562 du 06 mai 1995,

Vu le code de la famille et de l'aide sociale, et notamment son article L 123-6, qui dispose que le conseil d'administration du CCAS comprend, outre les membres élus au sein du Conseil municipal, des membres nommés par le Maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune,

Vu les propositions de nomination effectuées par le Secours Catholique et par les Restaurants du Cœur,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : - Madame RAPION Marie-Josèphe, domiciliée « 327 rue de l'Erdre », est nommée membre du CCAS, en qualité de représentante du Secours Catholique

- Madame CLÉRET Marie-Paule, domiciliée « 138 rue du Lavoir », est nommée membre du CCAS

- Madame BIDAUD Nadine, domiciliée « 17 Franchaud », est nommée membre du CCAS, en qualité de représentante des Restaurants du cœur

- Madame MERLAUD Liliane, domiciliée « 212 place de la Lande – Notre-Dame-des-Langueurs », est nommée membre du CCAS

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet d'Ancenis-Châteaubriant, au Secours Catholique et aux Restaurants du cœur

Fait à Joué-sur-Erdre, le 09 juin 2026

Le Maire : Jean-Pierre BELLEIL

